

Restrictions renforcées sur l'utilisation de l'eau dans le Gard

© 31/07/2019 |  Terre-net Média

Des mesures de restrictions renforcées sur l'utilisation de l'eau ont été prises par le préfet du Gard dans 133 communes de ce département touché par une sécheresse particulièrement longue et une intensité record de température fin juin.

Ces mesures concernent les bassins versants de la Cèze aval, de l'Hérault amont, du Vidourle et de l'Ardèche, précise mercredi la préfecture dans un communiqué. Le département « a subi fin juin **un épisode de canicule intense** avec un impact significatif sur le niveau des écoulements dans un contexte de **faible pluviométrie** depuis le début juin », écrit la préfecture.

Fin juin dans le Gard, des records de températures - jusqu'à 46°C - ont été atteints. Depuis l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2019, le Gard a subi un second épisode de canicule. « En l'absence de précipitations significatives, **les niveaux des nappes** et les débits de l'ensemble des cours d'eau du département poursuivent leur baisse », relève la préfecture, ajoutant que la qualité de l'eau des rivières en est impactée.

Lire aussi : [Des températures jamais atteintes en France avec plus de 45 °C](#)

Selon les prévisions météo, les températures devraient rester élevées et les quelques épisodes orageux attendus ne suffiront pas à inverser la tendance, selon la même source. En alerte de niveau 2, les interdictions concernent notamment l'arrosage des espaces sportifs ainsi que celui des pelouses et espaces verts privés et publics. L'irrigation agricole et l'arrosage des jardins potagers sont interdits entre 8 h et 20 h (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau), voire une nuit sur 2 si l'eau est prélevée dans un cours d'eau ou dans sa nappe d'accompagnement.

Ces mesures de restrictions ne sont pas applicables aux usages dont l'eau provient de la nappe d'accompagnement du Rhône, du canal BRL alimenté par le Rhône, ainsi que de retenues dont l'eau a été stockée en période où la ressource était abondante. Des arrêtés de restriction d'usage de l'eau plus contraignants peuvent être pris par les maires si la situation sur leur territoire le nécessite.

« Des contrôles, de jour comme de nuit, seront effectués pour vérifier le bon respect de **l'arrêté sécheresse** en vigueur et de l'information de la population par les mairies », précise la préfecture gardoise qui examinera à nouveau la situation hydrologique du département le 8 août. Selon le site Propluvia, 79 départements sont en restrictions d'eau mercredi.

Voir aussi [la carte sur les départements concernés par les restrictions d'eau](#)